

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Du lundi 1^{er} avril 2019 à 20h**

Présents : Isabelle TISSOT, Michel MAIRE, , Gilbert CERUTTI, Yann ROTA, Michel REYNAUD, Céline COLAS, Séverine FAIVRE, Nicolas PETITJEAN

Excusés : Pascal GAROFALO, Yann PATULA.

Mme Séverine FAIVRE est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 11 février 2019 est lu et approuvé.

Budgets primitifs 2019**Budget primitif « commune »**

Section	Dépenses	recettes
Investissement	130 725.50 €	130 725.50 €
fonctionnement	296 824.31 €	296 824.31 €

Budget primitif « eau et assainissement »

Section	Dépenses	recettes
Investissement	130 011.11 €	130 011.11 €
fonctionnement	113250.28 €	113250.28 €

Budget primitif « lotissement »

Section	Dépenses	recettes
Investissement	422 346 €	422 346 €
fonctionnement	523 673 €	523 673 €

Les budgets sont tous votés à l'unanimité.

Vote du taux des 3 taxes

Madame TISSOT rappelle les chiffres de l'année 2018 (pas de CFE-Cotisation Foncière des Entreprises) :

	bases effectives 2018	produit réalisé
habitation	464 110	34 948
foncière bâti	424 900	42 490
foncière non bâti	23 536	10 403
Produit des 3 Taxes		87 841 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux suivants pour l'année 2019, pas de changement par rapport à 2018.

	bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	produit attendu
habitation	475 700	7.53	35 820
foncière bâti	440 200	10.00	44 020
foncière non bâti	24 000	44.20	10 608
Produit attendu 3 Taxes			90 448 euros

Subventions 2019

Le conseil accepte à l'unanimité les subventions aux associations suivantes :

- ADMR de Clairvaux les lacs : 30 euros
- Amicale des donateurs de sang : 30 euros
- APEI St Claude : 30 euros
- FC Pont de la Pyle : 305 euros
- Le souvenir français : 30 euros
- Coopérative scolaire de Meussia : 152 euros
- foyer rural de St Maur (triathlon) : 30 euros
- Pupilles école publique : 30 euros
- Amicale des anciens sapeurs-pompiers de Meussia : 305 euros
- Foyer rural de Meussia : 305 euros
- Le bois Joli : 305 euros
- Valentin HAUY (malvoyants) : 30 euros
- Sou des écoles : 305 euros

Soit un total de 1887 euros.

Achat véhicule

Afin de soulager l'utilisation du tracteur, il est proposé l'achat d'un véhicule d'occasion « Renault Kangoo ».

Après discussion, 5 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 « abstentions », l'achat du véhicule est validé pour un montant de 9000 euros TTC. Le FCTVA sera récupéré l'an prochain.

Lotissement « En Mal Pommier »

Les travaux avancent bien : les réseaux humides sont presque terminés et les réseaux secs vont bientôt débiter.

Un nouveau transformateur va être mis en place.

Une petite rectification va être faite au niveau des bordures en pierre.

Renégociations des prêts

Nous avons demandé à des organismes financiers (Crédit Agricole et Banque Populaire) de nous faire des propositions de révision des taux d'emprunt pour les prêts de la lagune et de la mairie.

	Intérêts restant dus	Nouveaux montants des intérêts	Indemnités à verser au crédit agricole	Gains
lagune	48 848.60	11 108.79	12 475.78	25 264.02
mairie	26 845	11 456.84	11 493.54	3 894.62

De plus, la commune a demandé à transformer le prêt relais souscrit pour le réseau d'eau d'un montant au départ de 120 000 € en prêt à moyen terme. Un remboursement de 15 000 € a déjà été fait et la commune va faire un nouveau remboursement de 5000 €.

Il reste donc un montant de 100 000 € dont les caractéristiques du prêt seraient :

- Durée : 12 ans
- Taux : 1.74 %
- Amortissement trimestriel : 2083.33 €
- Montant des intérêts : 10 657.56 €

Le conseil accepte à l'unanimité.

La séance est levée à 21h55

L'adjointe-déléguée
Isabelle TISSOT